

Département de la Guadeloupe  
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 02 décembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 06

Absents : 01

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 02 décembre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI-OTTO, Véronique GOMBAULD, Audrey BOURSEAU, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Marie-Pierre DARLY, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

N° de délibération : 12  
Date de transmission  
en préfecture :  
**09 DEC. 2025**

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

**Report de la date d'ouverture de la crèche et, par conséquent, du début du contrat de concession de Service Public (DSP)**

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux concessions de service public ;

**Vu** la délibération n° 03 du **24 juillet 2025** attribuant la Délégation de Service Public pour la gestion de la crèche municipale à l'association « *Nuage Magique* » ;

**Vu** le contrat de DSP signé le **08 août 2025** fixant une entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> octobre 2025** correspondant à la date prévisionnelle d'ouverture de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°16 du **29 septembre 2025** approuvant l'avenant au contrat de la DSP pour la gestion de la crèche et reportant la date d'ouverture au **1<sup>er</sup> novembre 2025**

**Considérant** que des retards indépendants de la commune sont survenus dans la livraison du mobilier et dans l'achèvement de certains travaux indispensables ;

**Considérant** que ces travaux et la livraison de ces mobiliers, conditionnent le passage de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), dont l'avis favorable est obligatoire pour l'autorisation d'ouverture de l'établissement d'accueil du jeune enfant ;

**Considérant** que ces retards ne permettent pas de respecter la date prévue pour l'ouverture au public ;

**Considérant** qu'il convient, en conséquence, d'ajuster la date d'ouverture effective ainsi que la date de prise d'effet du contrat de DSP afin de garantir la conformité réglementaire et la bonne exécution du service ;

**le Conseil municipal**  
**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** De reporter la date d'ouverture de la crèche municipale prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2025 au **02 février 2026** sous réserve de l'avis favorable de la PMI.

**Article 2 :** En conséquence, la date de prise d'effet du contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association « Nuage Magique » est décalée à la nouvelle date d'ouverture effective, soit au **02 février 2026** sans modification des autres clauses contractuelles.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant et tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent report.

**Article 4 :** D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de région.

Pour expédition conforme

**Le Maire**



**Jules OTTO**

Acte certifié exécutoire  
Réception en Préfecture :

Publication :

*Affichée le* **09 DEC. 2025**